

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 17 avril 2023** à compter de **20 h 07**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Me Dale Stewart, directeur général par intérim
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2023
- 1.5 Demande de don - Apprendre en cœur - Année 2023
- 1.6 Demande de don - La Guilde de courtépinte de St-Rémi - Année 2023

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Engagement d'une employée salariée occasionnelle - Délégation au directeur général par intérim - Dépôt
- 2.2 Services d'accompagnement en approvisionnement - Fédération québécoise des municipalités
- 2.3 Rapport sur réquisitions d'achats de 50 000 \$ à 74 999,99 \$ - Dépôt de document et ratification (*retiré*)

3. SERVICE DE L'URBANISME

- 3.1 Projet commercial (phase II) - Intersection de la route 221 et de la rue de l'Industrie - Demande au MTMD

- 3.2 Assemblée publique de consultation - Règlement numéro V655-2023-02 amendant le règlement de lotissement numéro V655-2017-00 et son amendement (dispositions générales)
- 3.3 Adoption du second projet - Règlement numéro V655-2023-02 amendant le règlement de lotissement numéro V655-2017-00 et son amendement (dispositions générales)
- 3.4 Adoption - Règlement numéro V655-2023-01 amendant le règlement de lotissement numéro V655-2017-00 (superficie des lots en zone agricole)
- 3.5 Adoption - Règlement numéro V654-2023-26 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (zones AG.01 à AG.07)

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de mars 2023 - Dépôt
- 4.2 Résolution numéro 2023-03-085 - Appel d'offres sur invitation numéro AO-03-2023 - Acquisition de camionnettes - Modification
- 4.3 Ministère des Finances - Service de la Sûreté du Québec - Année 2023 - Autorisation de paiement
- 4.4 Appel d'offres numéro AO-01-2023 - Réfection de chaussées, bordures et trottoirs 2023
- 4.5 Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon - Modification à la résolution numéro 21-12-0320 et son amendement - Modification à la liste des signataires
- 4.6 Madame Stéphanie Yelle - Accès aux services du Gouvernement du Québec – ClicSécur – Entreprises et mon dossier pour les entreprises - Nomination

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 PPCMOI 255, rue de l'Église - Résolution numéro 22-12-0353-1 - Fin du processus d'adoption
- 5.2 Promesse bilatérale de cession et d'acquisition de lots - Ville de Saint-Rémi et Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
- 5.3 Bail relatif à l'Écocentre - Ville de Saint-Rémi et Compo-Haut-Richelieu Inc.
- 5.4 Entente intermunicipale - Partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Demande d'aide financière pour la mise à jour du programme Biblio-Jeux - MRC des Jardins-de-Napierville

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

11.1 Me Jimmy Law - Procureur substitut pour représenter le DPCP à la Cour municipale commune de Saint-Rémi - Nomination

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Rapport motivé décrétant des mesures d'urgence - Dépôt

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2023-04-0104

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en tenant compte du **retrait** du sujet suivant sous la rubrique *Service de la direction générale* :

- 2.3 Rapport sur réquisitions d'achats de 50 000 \$ à 74 999,99 \$ - Dépôt de document et ratification

et de **l'ajout** du sujet suivant sous la rubrique *Affaires nouvelles* :

- 13.1 *Rapport motivé décrétant des mesures d'urgence - Dépôt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2023-04-0105

1.4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2023 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2023 soient approuvés, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0106

1.5 DEMANDE DE DON - APPRENDRE EN COEUR - ANNÉE 2023

ATTENDU la demande de don de l'organisme Apprendre en cœur pour ses activités durant l'année 2023;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le versement d'un montant de 4 900 \$ à l'organisme Apprendre en cœur pour ses activités durant l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0107

1.6 DEMANDE DE DON - LA GUILDE DE COURTEPOINTE DE ST-RÉMI - ANNÉE 2023

ATTENDU la demande de don de l'organisme La Guilde de courtepointe de St-Rémi pour ses activités durant l'année 2023;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ à La Guilde de courtepointe de St-Rémi pour ses activités durant l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2023-04-0108

2.1 ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE SALARIÉE OCCASIONNELLE - DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM - DÉPÔT

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaires, auxiliaires et étudiants au directeur général.

Le directeur général par intérim, Me Dale Stewart, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement d'une employée salariée occasionnelle daté du 30 mars 2023, couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2023.

2023-04-0109

2.2 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN APPROVISIONNEMENT - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal autorise que la Ville utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville conclue une entente avec la FQM;

que la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général par intérim soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

que Me Dale Stewart, directeur général par intérim soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0110

2.3 RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 50 000 \$ À 74 999,99 \$ - DÉPÔT DE DOCUMENT ET RATIFICATION (RETIRÉ)

Dossier retiré.

3 SERVICE DE L'URBANISME

2023-04-0111

3.1 PROJET COMMERCIAL (PHASE II) - INTERSECTION DE LA ROUTE 221 ET DE LA RUE DE L'INDUSTRIE - DEMANDE AU MTMD

ATTENDU qu'un nouvel accès sur la route 221 est requis dans le cadre de la phase II du projet intégré commercial de Picard Construction;

ATTENDU que ce nouvel accès fera face à la rue de l'Industrie déjà existante;

ATTENDU que cette nouvelle phase de développement apportera de nouveaux débits automobiles aux intersections des routes 209 et 221;

ATTENDU que différents scénarios sont à l'étude depuis plusieurs années pour répondre aux enjeux de circulation de ce secteur;

ATTENDU qu'une étude de circulation a été soumise au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) par le promoteur du site;

ATTENDU que les différents acteurs impliqués dans ce dossier doivent se concerter quant à la nature des travaux requis, l'échéancier et le partage des coûts;

ATTENDU que l'ensemble de ce secteur est interrelié et qu'il convient d'assurer une planification globale dans les interventions projetées;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi souhaite élaborer une entente de collaboration avec le MTMD pour aller de l'avant avec la modification du carrefour 209/221;

ATTENDU que la Ville a transmis l'étude d'admissibilité et d'opportunité préliminaire du réaménagement du carrefour 209/221 datée du mois d'août 2019 et produite par la firme Génipur le 15 mars dernier aux représentants du MTMD;

ATTENDU que la Ville souhaite que le MTMD étudie les scénarios analysés et fournisse ses commentaires en lien avec ceux-ci;

ATTENDU que le dossier du réaménagement du carrefour 209/221 portait le numéro de dossier DCRM-609 auprès du MTMD;

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoit Lévesque, directeur de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal demande au MTMD d'analyser :

- les plans soumis par Picard Construction afin de convenir d'une marche à suivre dans ce dossier et d'établir des solutions concrètes pour résoudre la situation;

- l'étude d'admissibilité et d'opportunité préliminaire du réaménagement du carrefour 209/221 datée du mois d'août 2019 et produite par la firme Génipur;

que le conseil municipal, selon les conditions, indique son ouverture à mettre en place une entente de collaboration avec le MTMD pour le nouvel accès sur la route 221 ainsi que pour la modification du carrefour 209/221;

que copie de la présente résolution soit transmise au MTMD ainsi qu'à madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0112

3.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO V655-2023-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO V655-2017-00 ET SON AMENDEMENT (DISPOSITIONS GÉNÉRALES)

Madame Annie Payant, conseillère, procède à la vulgarisation du règlement numéro V655-2023-02 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet d'amender le règlement de lotissement numéro V655-2017-00 et son amendement (dispositions générales).

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

2023-04-0113

3.3 ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V655-2023-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO V655-2017-00 ET SON AMENDEMENT (DISPOSITIONS GÉNÉRALES)

ATTENDU l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui décrète que le Conseil de la municipalité adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

ATTENDU le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro V655-2023-02 lors de la séance ordinaire du 20 mars 2023;

ATTENDU les explications de madame Annie Payant, conseillère, concernant le règlement numéro V655-2023-02, lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2023;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

ATTENDU que ce second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le second projet de règlement numéro V655-2023-02 amendant le règlement de lotissement numéro V655-2017-00 et son amendement (dispositions générales), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0114

3.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V655-2023-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO V655-2017-00 (SUPERFICIE DES LOTS EN ZONE AGRICOLE)

ATTENDU le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro V655-2023-01 lors de la séance ordinaire du 20 février 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 20 mars 2023;

ATTENDU les explications de monsieur Jean-François Daoust, conseiller, concernant le règlement numéro V655-2023-01, lors de ladite assemblée publique de consultation;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro V655-2023-01, lors de la séance du conseil tenue le 20 mars 2023;

ATTENDU qu'un avis a été publié le 30 mars 2023 concernant la possibilité de déposer une demande d'approbation référendaire entre le 30 mars et le 10 avril 2023;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

ATTENDU qu'en conséquence de ce qui précède, le second projet de règlement portant le numéro V655-2023-01 est réputé avoir été approuvé par les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adopter le règlement numéro V655-2023-01 visant à augmenter la superficie minimale des lots en zone agricole, intitulé : Règlement amendant le règlement de lotissement numéro V655-2017-00 (superficie des lots en zone agricole).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0115

3.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2023-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ZONES AG.01 À AG.07)

ATTENDU le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro V654-2023-26 lors de la séance ordinaire du 20 février 2023;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 20 mars 2023;

ATTENDU les explications de monsieur Jean-François Daoust, conseiller, concernant le règlement numéro V654-2023-26, lors de ladite assemblée publique de consultation;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro V654-2023-26, lors de la séance du conseil tenue le 20 mars 2023;

ATTENDU qu'un avis a été publié le 30 mars 2023 concernant la possibilité de déposer une demande d'approbation référendaire entre le 30 mars et le 10 avril 2023;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

ATTENDU qu'en conséquence de ce qui précède, le second projet de règlement portant le numéro V654-2023-26 est réputé avoir été approuvé par les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adopter le règlement numéro V654-2023-26 visant à modifier les normes de lotissement prévues dans les grilles des spécifications en zone agricole se retrouvant en annexe du Règlement de zonage, intitulé : Règlement amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (zones AG.01 à AG.07).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

2023-04-0116

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE MARS 2023 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussigné, Me Dale Stewart, directeur général par intérim, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de mars 2023 des comptes à payer au montant de 524 118,09 \$ et des chèques à ratifier au montant de 1 650 789,39 \$.

Je, soussigné, Me Dale Stewart, directeur général par intérim, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Me Dale Stewart
Directeur général par intérim

2023-04-0117

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-085 - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO AO-03-2023 - ACQUISITION DE CAMIONNETTES - MODIFICATION

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du 20 mars 2023, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 23-03-085 intitulée *Appel d'offres sur invitation numéro AO-03-2023 - Acquisition de camionnettes*;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite résolution afin d'autoriser l'affectation d'une somme provenant du fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

de modifier la résolution numéro 2023-03-085 afin d'ajouter la proposition par la suivante:

d'autoriser l'affectation de 90 077 \$ plus cinquante pour cent (50 %) de la TVQ provenant du fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0118

4.3 MINISTÈRE DES FINANCES - SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2023 - AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU la facture numéro 106273 en date du 27 mars 2023 du ministère de la Sécurité publique du Québec au montant de 1 656 369 \$ pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le paiement de la somme de 1 656 369 \$ au ministre des Finances de la quote-part relative à l'année 2023 pour les services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi comme suit:

- payable au plus tard le 30 juin 2023 : 828 185 \$
- payable au plus tard le 31 octobre 2023 : 828 184 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0119

4.4 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-01-2023 - RÉFECTION DE CHAUSSÉES, BORDURES ET TROTTOIRS 2023

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public numéro AO-01-2023 sur le Système électronique d'appels d'offres (SE@O), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour des travaux de réfection de chaussées, bordures et trottoirs sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour l'année 2023;

ATTENDU que sept (7) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	Montant soumissionné (Taxes en sus)
Roxboro Excavations Inc.	954 399,60 \$
Univert Paysagement Inc.	973 071,58 \$
Location d'Angelo Inc.	974 124,81 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	1 105 721,05 \$
M Potvin Excavation (9329-0146 Québec Inc.)	1 115 451,64 \$
Excavation Jonda Inc.	1 264 125,00 \$
Ali Excavation Inc.	1 399 607,13 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat numéro AO-01-2023 à l'entreprise Roxboro Excavations Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat numéro AO-01-2023 à l'entreprise Roxboro Excavation Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 954 399,60 \$, taxes en sus, pour des travaux de réfection de chaussées, bordures et trottoirs sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour l'année 2023;

d'autoriser l'affectation de 954 399,60 \$ plus cinquante pour cent (50 %) de la TVQ provenant du surplus non affecté;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0120

4.5 CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 21-12-0320 ET SON AMENDEMENT - MODIFICATION À LA LISTE DES SIGNATAIRES

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de la Ville de Saint-Rémi auprès de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'amender la résolution numéro 21-12-0320 et son amendement (résolution numéro 2023-03-089) afin de remplacer la liste des personnes signataires de tous les effets bancaires, au nom de la Ville de Saint-Rémi, à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon, par la suivante, à savoir:

- Sylvie Gagnon-Breton, mairesse;
- Jean-François Daoust, conseiller et maire suppléant en fonction;
- Diane Soucy, conseillère et mairesse suppléante en fonction;
- Dany Brosseau, conseiller et maire suppléant en fonction;
- Louise Brais, conseillère et mairesse suppléante en fonction;

- Marie-Dominique Fortin, conseillère et mairesse suppléante en fonction;
- Annie Payant, conseillère et mairesse suppléante en fonction;
- Dale Stewart, directeur général par intérim;
- Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0121

4.6 MADAME STÉPHANIE YELLE - ACCÈS AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – CLICSÉQR – ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES - NOMINATION

ATTENDU l'engagement de madame Stéphanie Yelle au poste de directrice du Service des finances et trésorière, et ce, aux termes de la résolution numéro 2023-04-101;

ATTENDU qu'un document attestant que madame Stéphanie Yelle peut agir au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Rémi doit être transmis à Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, soit autorisée, à compter du 1^{er} mai 2023, à:

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* (LRC (1985), chapitre E-15) et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (RLRQ, chapitre P-2.2), en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

que copie de la présente résolution soit conservée au registre des procès-verbaux de la Ville de Saint-Rémi pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

2023-04-0122

5.1 PPCMOI 255, RUE DE L'ÉGLISE - RÉOLUTION NUMÉRO 22-12-0353-1 - FIN DU PROCESSUS D'ADOPTION

ATTENDU le retrait, par le conseil municipal, de la résolution numéro 2023-02-050 intitulée : *Adoption de la résolution numéro 22-12-0353-2 - Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-087 - 255, rue de l'Église (registre), aux termes de la résolution numéro 2023-03-093;*

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

de ne pas transmettre la résolution numéro 2023-02-049 adoptant la résolution numéro 22-12-0353-1 relatif à une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2022-087 situé au 255, rue de l'Église, à la MRC des Jardins-de Napierville, car l'émission d'un certificat de conformité par cette dernière n'est plus nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0123

5.2 PROMESSE BILATÉRALE DE CESSION ET D'ACQUISITION DE LOTS - VILLE DE SAINT-RÉMI ET CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

ATTENDU que l'école Pierre-Bédard existante est située sur un lot connu et désigné comme étant le lot numéro 3 847 525 du cadastre du Québec, propriété du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS);

ATTENDU que le gouvernement du Québec a mis de l'avant un projet d'agrandissement et de réaménagement de l'école secondaire Pierre-Bédard à Saint-Rémi, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (ci-après le Projet);

ATTENDU que le lot 3 847 525 du cadastre du Québec n'a pas la configuration requise pour mener à bien le Projet et y maintenir toutes les infrastructures sportives desquelles le CSSDGS et la Ville de Saint-Rémi se partagent l'accès, dont le terrain de baseball;

ATTENDU qu'en vertu d'un *Protocole d'entente concernant l'utilisation et l'entretien d'une piste de BMX* intervenu entre le CSSDGS et la Ville le 9 juillet 2010, cette dernière occupe une partie du lot 3 847 525 sur laquelle elle y a fait construire à ses frais une piste de BMX dont elle assure l'entretien;

ATTENDU que dans le cadre du Projet, des travaux seront exécutés sur le lot numéro 3 847 525, notamment à l'endroit où est situé le terrain de baseball;

ATTENDU que la Ville et le CSSDGS souhaitent relocaliser le terrain de baseball;

ATTENDU qu'un lot connu et désigné comme étant le lot numéro 6 432 564 du cadastre du Québec, propriété de la Ville est adjacent au lot sur lequel est actuellement construite l'école Pierre-Bédard;

ATTENDU que la Ville et le CSSDGS conviennent que la localisation du lot 6 432 564, cadastre du Québec, est idéale pour revoir la configuration des infrastructures actuellement situées sur le lot numéro 3 847 525 existant, notamment en permettant la relocalisation du terrain de baseball sur la partie du lot numéro 6 432 564 occupée par les terrains de soccer;

ATTENDU que la Ville est ouverte à céder au CSSDGS une partie du lot 6 432 564 du cadastre du Québec et que ce dernier est ouvert à céder une partie du lot 3 847 525, du cadastre du Québec à la Ville;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 22-04-0114, le conseil municipal a autorisé la signature d'une entente de principe en vue d'un échange d'une partie des lots numéro 3 847 525 et 6 432 564, cadastre du Québec, entre la Ville et le CSSDGS;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure, entre la Ville et le CSSDGS, une promesse bilatérale de cession et d'acquisition en vue de procéder à l'échange d'une partie du lot numéro 6 432 564 du cadastre du Québec, (lot projeté numéro 6 556 689) et d'une partie du lot numéro 3 847 525 du cadastre du Québec (lot projeté numéro 6 556 687);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur générale par intérim à signer la promesse bilatérale de cession et d'acquisition en vue d'un échange d'une partie du lot numéro 6 432 564 du cadastre du Québec (lot projeté numéro 6 556 689) et d'une partie du lot numéro 3 847 525 du cadastre du Québec (lot projeté numéro 6 556 687), entre la Ville et le CSSDGS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0124

5.3 BAIL RELATIF À L'ÉCOCENTRE - VILLE DE SAINT-RÉMI ET COMPO-HAUT-RICHELIEU INC.

ATTENDU que depuis le début de l'année, la société Compo-Haut-Richelieu Inc. effectue la collecte des matières résiduelles, recyclables et compostables sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-Napierville;

ATTENDU la demande faite par la société à la Ville de Saint-Rémi concernant la location et la gestion du site de l'écocentre situé au 284, rue de l'Église, en la Ville de Saint-Rémi (partie du lot 3 846 518, cadastre du Québec) afin d'offrir la possibilité aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC des Jardins-Napierville de disposer de leurs matériaux secs et résidus domestiques dangereux (RDD) et toute matière acceptable dans un écocentre (branches, pneus, matériel électronique, etc.);

ATTENDU que la Ville consent à louer à Compo-Haut-Richelieu Inc. le site de l'écocentre, et ce, aux termes d'un bail de location d'une durée de trois (3) ans, soit pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles de deux (2) ans, débutant le 1^{er} avril 2026 et se terminant le 31 mars 2028 pour la première option de renouvellement et débutant le 1^{er} avril 2028 et se terminant le 31 mars 2030 pour la deuxième option de renouvellement;

ATTENDU le projet de bail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la signature du bail relatif au site de l'écocentre, entre la Ville et Compo-Haut-Richelieu Inc., d'une durée de trois (3) ans, soit pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, avec possibilité de deux (2) renouvellements successifs de deux (2) ans chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0125

5.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE - PARTAGE DES RESSOURCES-CADRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la résolution numéro 21-06-0183 qui autorisait la signature d'une entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie entre la Ville de Saint-Rémi et 3 autres municipalités de la MRC des jardins-de Napierville, soit Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard;

ATTENDU qu'advenant le cas où la municipalité de Sainte-Clotilde et/ou toute autre municipalité de la MRC désirent participer au partage de ressources-cadres en sécurité incendie, une nouvelle entente doit être signée;

ATTENDU l'intérêt, pour la municipalité de Sainte-Clotilde, d'adhérer à une nouvelle entente intermunicipale relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie avec la Ville de Saint-Rémi et les municipalités de Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Rémi a pris connaissance du projet d'entente déposé le 6 avril 2023 sur la plateforme Conseil sans papier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la signature d'une entente relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Édouard et Sainte-Clotilde;

que la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général par intérim, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

2023-04-0126

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE À JOUR DU PROGRAMME BIBLIO-JEUX - MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a déjà implanté dans sa bibliothèque Biblio-jeux, le programme de stimulation du langage oral et de l'écrit en bibliothèque publique offert par l'Association des bibliothèques publiques du Québec;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire bénéficier de l'aide financière proposée par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux) pour faire la mise à jour de son offre de biblio-jeux;

ATTENDU que la MRC des Jardins-de-Napierville octroie jusqu'à un maximum de 2 500 \$ des coûts nets pour l'achat de jeux;

ATTENDU que le coût total des achats pour le remplacement des jeux existants et pour l'achat des jeux des mises à jour de 2021 et 2023 est de 1 988,28 \$ (taxes en sus);

ATTENDU la recommandation de monsieur Vicky Mailloux, directrice de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'approuver la demande d'aide financière de 1 988,28 \$ (taxes en sus) pour le soutien à la mise à jour du programme Biblio-jeux, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux);

d'autoriser madame Vicky Mailloux, directrice de la bibliothèque, à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

2023-04-0127

11.1 ME JIMMY LAW - PROCUREUR SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LE DPCP À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINT-RÉMI - NOMINATION

ATTENDU qu'en tout temps, trois (3) procureurs substitués doivent être nommés pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que les procureurs suivants, de la firme DHC Avocats, ont été nommés à titre de procureurs substitués pour la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi : Me Steve Cadrin, Me Natasha Sivret et Me Isabelle Leclerc;

ATTENDU que Me Natasha Sivret sera en congé pour un minimum de dix (10) mois et qu'il y a lieu de nommer un procureur substitut pour la remplacer à la Cour municipale;

ATTENDU la recommandation de Me Johanne G. Durand, greffière par intérim de la Cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la nomination de Me Jimmy Law, avocat contractuel du cabinet DHC Avocats à titre de procureur substitut pour la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi afin qu'il puisse obtenir l'autorisation appropriée du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-0128

12 CORRESPONDANCE

- Lettre en date du 20 mars 2023 de monsieur Alain M. Dubé, directeur général au ministère des transports et de la Mobilité durable (MTMD), informant la Ville que le Ministère accepte la demande de report de l'échéance de l'entente relative au projet de la rue Notre-Dame faite par cette dernière;
- Lettre en date du 20 mars 2023 de madame Annie Lavallée, directrice de la coordination et des relations avec le milieu au MTMD, informant la Ville que le Ministère a procédé à la fermeture du dossier DCRM-609 (Diverses demandes concernant les routes 209 et 221).

13 AFFAIRES NOUVELLES

2023-04-0129

13.1 RAPPORT MOTIVÉ DÉCRÉTANT DES MESURES D'URGENCE - DÉPÔT

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton dépose devant le conseil municipal un rapport motivé décrétant des mesures d'urgence en lien avec l'augmentation importante prévue des besoins en eau due, entre autres, au remplissage du nouveau réservoir, le tout en conformité avec l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse mentionne que la semaine de l'action bénévole, qui se déroulera cette année sous le thème de *Bénévolons à l'unisson!* a débuté hier et se terminera le 22 avril. De plus, elle souligne que la Ville organisera une soirée reconnaissance pour les bénévoles qui se tiendra au mois de mai;

Elle annonce qu'il sera possible de participer, le 21 avril prochain, à une soirée de danse en ligne country qui se tiendra au centre communautaire, et ce, au coût de 5 \$;

Madame Gagnon-Breton mentionne qu'il y aura, le 26 avril 19 h à la bibliothèque municipale, une conférence intitulée *La randonnée pédestre*, tout en précisant que l'inscription est obligatoire;

Elle invite les citoyens à venir à la bibliothèque municipale pour admirer les photos du photographe Jacob Clément, lauréat de la 8e édition du concours *Vocation en Art!* organisé par le Carrefour jeunesse-emploi Huntingdon. De plus, elle mentionne qu'il sera possible de rencontrer monsieur Clément le 28 avril de 17 h à 19 h;

Elle mentionne que la Ville est à la recherche de candidats souhaitant devenir membres du Comité consultatif d'urbanisme, tout en précisant qu'il est possible d'obtenir davantage d'information à ce sujet en allant sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca;

Madame Gagnon-Breton rappelle que les inscriptions pour le micro-soccer (U4 à U8) sont en cours et précise qu'il est possible de s'y inscrire en allant sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca;

En terminant, madame la mairesse mentionne que le samedi 13 mai, il y aura deux (2) représentations de l'Heure du conte à la bibliothèque, soit à 10 h 15 et à 11 h, tout en précisant également que l'inscription à la bibliothèque est obligatoire.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2023-04-0130

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 17 AVRIL 2023
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 18 avril 2023.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

Le directeur général par intérim certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 18 avril 2023.

Me Dale Stewart, directeur général par intérim